

NAGEUR SAUVETEUR NAGEUSE SAUVETEUSE



FINANCEMENT RÉGION POSSIBLE



- ✓ Le/la nageur(se) sauveteur(se) assure la sécurité et la surveillance des zones de baignades aménagées d'accès publics (gratuits et payants), en bord de mer, près des lacs, plans d'eau et des piscines (publiques ou privés).
- ✓ Il/elle ne peut en aucun cas enseigner la natation, ni animer les activités aquatiques, activités qui relèvent du Maître-Nageur(se)-Sauveteur(se) qui doit suivre la formation BPJEPS AAN.
- ✓ L'antenne de secourisme du MUC de la FNMNS 34 vous forme et vous prépare à l'examen.



● Compétences du métier :

- Patience, sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel, autonomie

● Conditions d'entrée :

- Avoir 17 ans
- Avoir un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive

● Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en reconversion professionnelle, salariés en CDI ou CDD

● Tests de sélection :

- ✓ Enchaîner un parcours sur 100 mètres comprenant : 25m en crawl départ plongé , deux parcours de 25m comprenant chacun deux apnées de 10m et enchaîner 25m en position de remorquage. (Pas de temps limite)
- ✓ Ecrit et Oral de motivation

● Le/la nageur(se) sauveteur(se) :

- ✓ La prévention : prévenir les usagers des risques
- ✓ La surveillance : surveiller la zone de baignade
- ✓ L'intervention : intervenir rapidement et efficacement pour porter secours
- ✓ Transmettre des alertes aux différentes services

● Suite de parcours :

- ✓ Les titulaires de ce diplôme doivent passer un examen de recyclage tous les 5 ans
- ✓ Possibilité de poursuivre par la formation BPJEPS AAN (Maître Nageur(se) Sauveteur(se))



INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
04 99 58 80 41 // www.muformation.fr
Nous vous accompagnons
dans votre projet : formation@mucomniports.fr

**ANIM
SPORT**
FORMATION

by **MUC**

Quallopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ
LE MINISTÈRE DE LA CULTURE
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA CITOYENNETÉ



BNSSA
(ACCÉLÉRÉ)

SESSION DE FORMATION

6 décembre 2021
Au
26 février 2022

INFORMATIONS
COLLECTIVES

07 septembre ; 07 octobre
& 09 novembre à 10h

DUREE MOYENNE
Centre : 200 heures

LIEU DE FORMATION

MUC Omnisports
Complexe sportif
Albert Batteux &
Piscine de Montpellier
Méditerranée Métropole
34 070 MONTPELLIER

RESPONSABLE
FORMATION

Mr Philippe ESCOUBEIROU
philippe.escoubeirou@mucomnisports.fr

N°BON DE COMMANDE
PRF n°19Q05543366_3

ACTION COMPETENCE +
CO/FINANCÉ
POLE EMPLOI